

DELIBERATION DU CONSEIL

Délibération n°2106-03

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 3 proc
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane CALDEVIDAL

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe ALLEGRINI

Absente : Karine FAGES

**Objet : Renouvellement
Convention de prestation de service
Avec l'ESAT EPIS pour la restauration
Scolaire**

Secrétaire : Fabienne GALLI

Par délibération n° 1704-08 en date du 13 avril 2017, l'assemblée délibérante a adopté le projet de signature d'un contrat avec l'ESAT EPIS de CANTARON pour la confection des repas à la cantine scolaire, et ce, pour la durée de l'année scolaire 2017/2018.

Par délibération n°1806-07 du 28 juin 2018, un renouvellement de contrat s'est opéré pour une durée de trois ans avec un prix à 7.28 € TTC et le rajout d'un repas bio par semaine.

Etant donné que la Commune est pleinement satisfaite des services proposés par l'ESAT EPIS de CANTARON, Monsieur le Maire propose au Conseil de signer un renouvellement de contrat pour une durée de trois ans avec renouvellement par tacite reconduction tous les ans avec une augmentation du prix par repas qui est porté à 7.78 € TTC.

La nouvelle convention proposée à la signature se trouve en pièce jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTÉ** le projet de renouvellement d'une convention de prestation de services avec l'ESAT EPIS de CANTARON pour une durée de trois années, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition de personne en milieu ordinaire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA
Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire